

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance du 6 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Isabelle MARTEAU,
- Carolane LANNIER,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Gérard PERROT
- Emmanuel KURC.

ABSENTS EXCUSES :

1. Jean-François COURTY, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
2. Aurore CHARA, donne pouvoir à Danielle MAILLARD,
3. Brice TRACOL, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON.
4. Jean-Philippe CONCHAUDRON,

Date de la convocation : 1 juillet 2026

Le nombre de conseillers présents étant de, et de 3 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Mairet liste les points de l'ordre du jour modifiés :

Approbation du procès-verbal du 18 mai 2026.

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Annulation de la délibération 2026-03-18 du 30 mars 2026
3. Devis de travaux concernant l'aménagement de l'entrée de l'école
4. Subvention au CFA Bourgogne Franche Comté
5. Devis de formation des élus

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 18 mai 2026 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 18 mai 2026. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil.

Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
157	21/05/2026	Divers cérémonie	MAZAGRAN SERVICES	90,83 €
173	22/05/2026	Cuisinière électrique	GITEM	428,00 €
178	05/06/2026	Divers pour aire de jeux	BRICOLAGE RELAIS	50,94 €
180	05/06/2026	Divers pour journée citoyenne	MAZAGRAN SERVICES	67,01 €
195	19/06/2026	Fournitures de bureau	BRUNEAU	233,16 €
209	26/06/2026	Serrures portes logement et entrée	AJC SERRURERIE	428,40 €
TOTAL				1 298,34 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1 298.34 €.**

2. Annulation de la délibération 2026-03-18 du 30 mars 2026 :

Lors de la séance du conseil en date du 30/03/26, Mr Emmanuel KURC a été désigné conseiller communautaire suppléant, or l'article L.273-11 du Code électoral précise que « Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants...sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ». Le conseiller communautaire suppléant est donc de fait Mme Marilyne MORIN et aucune délibération n'est nécessaire.

Par conséquent, il y a lieu d'annuler la délibération 2026-03-18.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'annulation de la délibération n°2026-03-18, et de fait Mme Marilyne MORIN est désignée conseillère communautaire suppléante.**

3. Devis des travaux concernant l'aménagement de l'entrée de l'école :

Mme le Maire présente les devis reçus pour les travaux d'aménagement de l'entrée de l'école :

Entreprise	Démolition, doublage, isolation, Carrelage sol chaufferie. Dalle vinyle ou peinture sol entrée	Pose toile de verre peinture murs entrée	Travaux de démolition et carrelage sol totalité de la chaufferie, de l'entrée et du couloir	Doublage et isolation	Électricité
SARL GRANDJEAN	3 957.31 HT	1 772.30 HT			853.72 HT
GRÉGORY FLÉ	2 610.00 HT				
G'MIREUX			10 996.50 HT		
SAS SCOBAT				1898.42 HT	
MAT'ELEC					731.14 HT

Un devis de la SARL GRANDJEAN a également été reçu pour la pose de faïence en complément sur les murs des sanitaires de l'école : 1 166.67 HT.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les devis de la société GRANDJEAN pour l'intégralité des travaux de l'entrée de l'école ainsi que le devis de la pose de faïence sur les murs des sanitaires de l'école.**

4. Subventions aux CFA Bourgogne Franche Comté :

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le CFA Bourgogne-Franche-Comté nous sollicite pour une participation financière pour un apprenti domicilié sur notre commune

Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer l'aide financière de 50 € demandée.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés la subvention de 50 € pour le CFA Bourgogne-Franche-Comté.**

5. Devis des formations des élus :

L'article L.2123-12 du Code général des Collectivités Locales stipule que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation »

Dans ce cadre, la Sté FMP, organisme agréé pour la formation des élus, a été sollicitée pour l'organisation d'une formation en présentielle destinée aux élus et basée sur deux modules : Savoir gérer son cimetière et Savoir lire et comprendre un budget municipal. Cette formation peut se dérouler le samedi 12 ou samedi 19 septembre. Le devis est de 2 500 €, somme qui peut être financée pour partie par le DIF élus et par la commune.

Il est demandé aux élus de se positionner sur la date à retenir.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés la formation de la journée du 12 septembre 2026, à savoir : le matin Savoir gérer son cimetière et l'après-midi r Savoir lire et comprendre un budget municipal.**

Informations diverses :

Réunion d'information : SPANC / MAIRIE du 03/07/2026

Environ 60 personnes présentes ; déjà un nombre important de coupons réponses avec accord récupérés. Remerciements à Mme BALLY directrice du SPANC et à Emmanuel KURC pour son implication dans ce dossier

Réunion dans les locaux de la Fédération Eaux Puisaye Forterre le 22/07 à 14h30 pour faire le point du dossier.

SIVOS :

Vote à la majorité pour la modification du calcul de répartition en fonction uniquement du nombre d'enfants par commune (diminution de près de 5 000 € / an pour notre commune).

Ecole :

Mme le Maire informe qu'il y a deux dates de réunions prévues avec le Directeur académique pour évoquer le sujet du devenir de nos écoles : le 15/09 à Lindry, date non arrêtée à Montolon.

Canicule :

Plus de 30° à l'école, la mairie et la cantine. Il faut envisager la mise en place de climatisation sur les bâtiments publics, soit d'une part la salle des fêtes ce qui permettrait d'avoir une salle adaptée pour accueillir les personnes vulnérables du village, et d'autre part la mairie.

Rendez-vous jeudi avec l'entreprise Alu Glace pour les stores de l'école et envisager des ouvrants en haut des fenêtres de la mairie et de la cantine.

Logement mairie : avant de relouer, revoir l'installation chauffage, sortir du gaz (augmentation de 300 € la tonne...), plus de 30°, pas de volets cotés cour...

Aménagements : demander des devis

Le long du cimetière pour création d'un parking ; Les fossés à curer (société FTP LOC).

Cour de l'école :

Achat de 3 banquettes : devis signé pour 1 206 € TTC.

A voir avant la rentrée : clôture bois coté logement, banc à retirer, souche de l'arbre à enlever

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Secrétaire de séance
Marilyne MORIN

Le Maire
Danielle MAILLARD